



## **COMPTE RENDU du CDAS du 20 Novembre 2018**

Le Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS) de la Nièvre s'est déroulé le 20 Novembre 2018 à l'ENFIP en présence de Mme Lamugnière, suppléante de M. Le Roux, président du CDAS, de Bruno Joignaud, délégué des services sociaux, de Geneviève Delgado, assistante sociale, des représentants des directions, des correspondants sociaux et des représentants syndicaux.  
Mme Lamugnière nous a informé qu'elle assurera la présidence du CDAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **I / Approbation du Procès Verbal du CDAS du 22 juin 2018**

Le procès-verbal du CDAS du 22 Juin 2018 a été approuvé à l'unanimité.

### **II / Restauration : point sur les achats de matériels techniques des restaurants financiers**

Le budget 2018 demandé par le délégué des services sociaux et alloué pour les achats de matériel s'élève à 24 262 € pour les 3 restaurants financiers de la Nièvre.

Achats pour l'AGRAG (restaurant du CNFP) : une balance (679 €), une plaque vitrocéramique (1 518 €), une cellule de refroidissement (5 764 €), des cloches pour le self (205 €), un chariot (468 €), un meuble pour boissons / yaourts avec porte fermée pour la ligne de self (10 074 €), un panier friteuse (134 €).

Achat pour RACINE (restaurant de l'ESI) : un chariot à niveau constant (468 €).

Achat de vaisselle pour les 3 restaurants de Nevers (3 527 €).

Du matériel a été transféré d'un restaurant administratif du Jura qui a fermé ses portes : un meuble neutre soupière et un meuble inox préparation froide pour l'AGRAG, une armoire frigorifique positive pour RACINE, un meuble bas inox pour ARAIN (restaurant CFP Camille Baynac). Seul le coût du transport a été facturé (soit 1 602 €).

### **III / Restauration : approbation des demandes d'agrément des coins repas de Cosne et Clamecy**

Le coin repas de Château-Chinon est agréé depuis quelques temps, par contre ceux de Cosne et Clamecy ne le sont pas...

Désormais, les agréments des coins repas ne remettent plus en cause l'attribution des titres restaurants.

Les membres du CDAS ont donc décidé d'agréer les coins repas de Cosne et de Clamecy. Cela implique que le remplacement du matériel (réfrigérateur, micro-ondes, bouilloire, cafetière, vaisselle ...) sera désormais financé par les services sociaux avec le budget CAL du département.

Il est prévu de remplacer une cafetière pour le coin repas de Cosne et un réfrigérateur pour celui de Clamecy sur le budget CAL 2019.

### **IV / Arbre de Noël : point général**

L'arbre de Noël organisé par la Délégation de l'Action Sociale aura lieu le Mercredi 28 Novembre 2018 au Casino de Pougues les Eaux à 14h30. Petits et grands pourront assister au spectacle de magie, d'humour et d'arts martiaux « Sans Contre Façon » de TAO, artiste professionnel. Après le spectacle aura lieu la kermesse (avec une animation de jeux en bois géants), le goûter et la distribution des jouets.

92 enfants accompagnés de 104 parents participeront à cette fête. Pour la 2<sup>e</sup> fois, les retraités ont été également invités. 34 d'entre eux seront présents (participation financière de 7€ par retraité).

L'équipe organisatrice est composée d'une vingtaine de personnes, actifs et retraités.

Cette année, les chèques cadeaux des enfants seront reçus directement par les familles à leur domicile sous forme de carte cadeau. Les destinataires devront créer un compte et activer obligatoirement leur carte cadeau sur internet. Un mail explicatif a été envoyé aux personnes concernées pour mettre en œuvre cette procédure. En cas de difficultés, le délégué peut être contacté.

#### **V) Bilan des actions du CAL (Crédit d'Actions Locales) menées en 2018**

Le budget du CAL s'élève cette année à 16 000 €. Après plusieurs baisses successives au fil des années, nous avons atteint depuis quelques temps le budget plancher en dessous duquel nous ne pouvons plus descendre !

##### Actions d'informations et de prévention :

- Psychologue (base 4 heures) – 5 personnes 225,00 €

Actions de solidarité : 370,50 €

Equipement des coins repas (aucune demande d'achat de matériel cette année) : 0,00 €

##### Actions visant à renforcer les liens avec les agents :

- Galette (Retraités) – 96 personnes 114,00 €

- Rencontre avec la lecture – partenariat ATSCAF – 18 personnes 0,00 €

- Séjour 1 semaine à St Raphaël (Retraités) - du 12/05 au 19/05 – 52 personnes  
Complet 0,00 €

- Journée au Musée des arts forains à Paris (Retraités) le 12/06 – 42 personnes 1 260,00 €  
tarif 49 € /adulte repas compris (coût 84 €) - 53 places

- Journée au Futuroscope à Poitiers le 07/04/18 – 87 personnes 3 838,00 €  
tarif 15 € /adulte (coût 49 €) - 10 € /enfant (coût 49 €) - 106 places

- Journée à Versailles – 08/09/18 - 60 personnes - 1 bus 2 246,00 €  
tarif 23 € /adulte (coût 61,50 €) - 10 € /enfant (coût 46,50 €) - Complet

- Forum et Repas de fin d'année des Retraités – 115 personnes - prévu le 30/11  
à l'ENFIP (utilisation de l'amphithéâtre – repas préparé et servi par Elior) 859,30 €

Total 8 317,30 €

##### Arbre de Noël le 28 Novembre 2018 au Casino de Pougues les Eaux :

- Spectacle de magie « Sans Contre Façon » de TAO (194 inscrits) 1640,00 €

- Animations (jeux en bois géants) 250,00 €

- Sacem 161,44 €

- Salle 1 000,00 €

- Jouets 1 948,67 €

- Chèques cadeaux (total jouets + chèques = 122 enfants) 800,00 €

- Goûters 1 287,09 €

Total 7 087,20 €

Les enquêtes remises aux participants après chaque sortie font toujours ressortir leur grande satisfaction et ne comportent que des remarques très positives !

#### **VI / Compte rendu des journées nationales des délégués des 14 et 15 Novembre 2018**

Notre délégué, Bruno Joignaud, a participé à cette réunion nationale dont il nous a fait le compte-rendu.

Pour élaborer le plan d'actions sur les orientations nationales de l'Action Sociale, divers diagnostics ont été réalisés : enquête auprès des agents, audit sur l'immobilier EPAF, groupe de travail CNAS (Comité National de l'Action Sociale). Le plan d'actions a été présenté au CNAS. Il comporte plusieurs points : améliorer les prestations proposées au niveau de la restauration, des aides et prêts (élargissement des conditions d'accès), de l'EPAF (audit sur les résidences et sur l'acheminement des colons); optimiser le fonctionnement et l'offre des associations (AGRAF, EPAF, ALPAF) dans le but d'un regroupement ;

analyser l'articulation des différents échelons (du national au local) de la mise en œuvre de l'Action Sociale. En 2019, une enquête sur le logement sera de nouveau réalisée dans les départements, un site Internet de l'Action Sociale sera créé afin que tous, actifs et surtout retraités, puissent y accéder de chez eux.

Le budget 2019 sera de 112,33 Millions d'€uros dont 48,85 M€ pour la restauration qui reste prioritaire. Le budget CAL 2019 de la Nièvre, qui permet de réaliser nos actions locales, sera reconduit. Il s'élève à 16000 € qui est le budget plancher attribuable. En 2019, un fond d'initiative locale sera créé pour financer des actions innovantes (environ 100 000 € de budget au niveau national). Pour prétendre à une partie de ce fond, le CDAS de la Nièvre a décidé de constituer puis de déposer un dossier d'organisation d'une action innovante. Pour cela, une enquête sera réalisée et diffusée aux agents avant d'élaborer le projet en début d'année prochaine.

Parmi les pistes envisagées, Solidaires Finances a proposé une action en rapport avec les livres en organisant un atelier type « dessins-illustrations » pour les enfants et les adolescents couplé à la proposition de financer un abonnement à un magazine pour enfants ou adolescents faite au GT du 11/09/2018. Solidaires a également retenu l'idée d'une action pour les adolescents (14 - 17 ans) avec une partie ludique (bowling, karting ...) et une partie conférence-débat sur un sujet les concernant ...

Concernant les CDAS, la cartographie et le nombre de sièges ne changent pas.

Au sujet de la restauration, il n'y aura pas de revalorisation des titres restaurants ni de la subvention interministérielle. En 2017, 12 restaurants « petites structures » ont été fermés et 18 en 2018. Les règles en matière de classement en poste isolé (qui permet d'avoir accès au titre restaurant) ont été assouplies, le critère de distance existe toujours mais le critère de qualité et de variété des menus des restaurants conventionnés est désormais pris en compte. La qualité du matériel de restauration acheté à l'UGAP a été évoqué. Au niveau local, des défaillances sont constatées sur du matériel acheté il y a moins de 2 ans. Si l'achat est à la charge des services sociaux, les réparations sont à la charge des directions ... ce qui pose souvent problème !

Le marché actuel des CESU 6-12 ans a été reconduit. Le problème est que ces CESU des 6-12 ans, destinés à financer une partie des frais des gardes d'enfants, ne sont pas acceptés par de nombreuses mairies. Les mairies n'ont effectivement aucune obligation en la matière ! Donc dans la majorité des cas ces CESU 6-12 ans sont inutilisables !!!!!

A partir de 2019, un thème sera retenu au niveau national concernant le partenariat avec la MGEFI pour les actions de prévention. L'année prochaine, le thème portera sur les addictions.

Suite à un audit sur l'acheminement des colons réalisé entre mars et juin 2018, plusieurs décisions ont été prises : renforcer et professionnaliser l'équipe transport, mettre en place un nouveau logiciel permettant d'organiser le plan de transport, améliorer la communication, créer un compte Facebook permettant aux parents de suivre l'acheminement des enfants, stabiliser les points de départ à 2 ou 3 par région à 2 heures de trajet maximum pour les parents.

## **VII / Procédure pour l'élection des délégués – date butoir au 01/04/2018**

Le mandat de 5 ans du délégué actuel prendra fin au 31 mars 2019. Un appel à candidature doit être obligatoirement organisé. Il sera diffusé avec une fiche de poste à l'ensemble des agents du Ministère de l'Economie et des Finances de la Nièvre. Le délégué sortant peut, s'il le souhaite, se représenter.

Les candidats devront transmettre une lettre de motivation et un CV au président du CDAS.

Les candidats répondant au profil du poste seront auditionnés par des membres du CDAS, y compris de la parité syndicale.

Le CDAS émettra un avis consultatif par un vote. C'est le bureau SRH3, en liaison avec le président du CDAS, qui arrêtera le choix du candidat retenu.

Un guide de l'audition d'un candidat au poste de délégué départemental de l'action sociale nous a été communiqué. A la lecture de ce document il est apparu à vos représentants Solidaires Finances que la façon dont l'audition doit être menée est très orientée « direction » ... Plutôt réticents à certaines « consignes » formulées dans ce guide, nous avons demandé qu'une réunion de préparation soit organisée avant les auditions (liste des questions, rôle de chacun ...). Solidaires Finances souhaite également que le nombre de représentants du CDAS devant conduire l'entretien soit limité afin de ne pas déstabiliser le candidat.

## **VIII / Compte rendu du Groupe de travail du 11/09/2018 sur le CAL 2019**

Lors de ce groupe de travail, nous avons déterminé les actions qui seront organisées par la délégation et financées par le CAL en 2019 :

- Renouvellement de la Convention Psychologue.
- Visite de l'Assemblée Nationale sur 2 samedis pour les familles puis pour les retraités.  
La 1ère date est fixée au samedi 2 février 2019. La visite proposée est assez exceptionnelle, le Palais Bourbon étant ouvert uniquement à des groupes invités par leur député.
- Visite du château de la Roche (situé dans le Roannais) pour les retraités. Le délégué nous a informé que cette sortie sera remplacée par une journée à St Jean de Maurice sur Loire en avril 2019 (village de caractère situé également dans le Roannais) car le Château de la Roche est actuellement en travaux.
- Sortie à la Forteresse de Montbazou (site médiéval dans la région de Tours) pour les familles prévu le 07/09/2019.
- Abonnement de 6 mois à des magazines pour les enfants.

Lors du Groupe de Travail, nous avons également débattu de l'organisation d'activités sportives en entreprise dans le cadre du bien-être au travail. Cette activité a déjà été mise en place dans certains départements. Nous avons appris que, sur le site de Cosne, des agents ont organisé eux-même des séances de gymnastique pendant la pause méridienne dans des locaux inutilisés mais la direction leur a interdit cette pratique dans nos locaux. La Présidente doit se renseigner sur les motifs de cette décision, affaire à suivre ...

Nous avons également évoqué la possibilité de calculer le montant à payer pour les sorties proposées en fonction du Quotient Familial comme dans certains départements. Le CDAS de la Nièvre qui propose des sorties à des tarifs peu élevés ne souhaite pas changer sa politique tarifaire ...

A la fin de la présentation de ce compte-rendu, les membres du CDAS ont voté le montant du budget CAL 2019 nécessaire à l'organisation des actions du début d'année : galette des rois des retraités, convention psychologue, visite de l'Assemblée Nationale...

## **VI / Question diverses**

Le délégué a rencontré les nouveaux agents arrivés dans le département au 1er septembre 2018.

Il continue également de présenter l'Action Sociale aux nouveaux Cadres C en formation à l'ENFiP et à les renseigner pour leurs démarches éventuelles.

### **Vos représentants SOLIDAIRES-FINANCES :**

Agnès DAUTEL (DISI - ESI Nevers )  
Eliane DURET DESJOURS (DISI)  
Véronique BRIOT (DDFiP 58)  
Christian COLLANGE (DISI - CID ENFiP ).

NB : N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements et précisions.